

Contribution du SNMPMI sur la formation en PMI et santé sexuelle *Assises de la pédiatrie et de la santé des enfants*

Les médecins et équipes de PMI et de santé sexuelle exercent une spécialité à la frontière de la médecine générale, de la pédiatrie ou de la gynécologie et de la santé publique, et doivent s'appuyer sur un ensemble de connaissances et de pratiques dont certaines sont particulières à cet exercice.

Les améliorations en matière de formation aux enjeux et pratiques de prévention et de promotion de la santé infantile, familiale et juvénile sont à envisager à plusieurs titres.

→ Inclure dans les programmes de formation initiale des études de médecine et de santé des modules sur les spécificités de la prévention en santé infantile, familiale et juvénile :

- Valoriser la médecine préventive, faire connaître la PMI pendant le cursus, dès le 2ème cycle et notamment au cours des spécialités de pédiatrie, gynécologie-obstétrique, santé publique, médecine générale, pédopsychiatrie.
- Inclure des enseignements spécifiques sur la PMI-santé sexuelle aux autres études de santé.
- Proposer des sujets de thèses relatifs aux activités de PMI et assurer la direction de thèse de ces sujets.
- Mettre en place d'une Formation spécialisée transversale propre aux médecins de PMI et de santé sexuelle à l'instar de celle des médecins scolaires (cf. notamment les contenus évoqués au 3ème §).

→ Systématiser un stage en PMI-santé sexuelle lors de la 4ème année d'internat de médecine générale et lors des internats de pédiatrie, gynécologie-obstétrique, santé publique, pédopsychiatrie :

- Proposer, en lien avec les coordinateurs des DES concernés, des contenus de stage en adéquation avec le portfolio universitaire, adaptés selon qu'il s'agisse des internats de médecine générale et de spécialité.
- Assurer la formation et la rémunération des médecins de PMI en tant que maîtres de stage.
- Sensibiliser et soutenir les départements pour qu'ils assurent des conditions matérielles de stage attractives pour les externes et les internes.

→ (Re)Développer des formations universitaires diplômantes en santé et développement de l'enfant (cf. un cursus actualisé de DU comme ceux de Paris-Necker ou de Nantes-Rennes) et en pédiatrie préventive (cf. un cursus actualisé comme celui de l'ex-attestation de pédiatrie préventive), des formations universitaires diplômantes en santé sexuelle, contraception, tous exemples non exhaustifs...

→ Financer le DPC des professionnels de santé des services de PMI sur des thématiques adaptées aux enjeux sanitaires de la PMI et développer des parcours de DPC des médecins inter-spécialités (pédiatrie, santé publique, pédopsychiatrie, gynécologie-obstétrique) :

- Formation continue : DPC adapté à la PMI en articulation avec le CNFPT, assurance du financement du DPC dans la fonction publique territoriale.
- Faire valoir auprès des instances du DPC les spécificités de l'exercice en PMI afin que les médecins aient accès à des programmes adaptés à leurs besoins.
- Qualification de l'activité PMI auprès du Conseil de l'Ordre des Médecins : santé publique, pédiatrie, gynécologie médicale et gynécologie-obstétrique, médecine générale, médecine sociale.

→ Promouvoir la formation et les stages dispensés par les médecins de PMI et par d'autres professionnels de PMI - puéricultrices, sages-femmes - (notamment dans le champ de la prévention développementale¹ et du repérage/ accompagnement des situations de fragilité²) :

- En direction des médecins généralistes et pédiatres, ainsi que vers d'autres professionnels tels que puéricultrices, sages-femmes, psychomotriciens, psychologues, EJE, auxiliaires de puériculture...
- Pour les médecins : stages PMI mais aussi cours universitaires dans le cursus des études 2ème cycle et 3ème cycle. Diriger des thèses et être jury de thèse.

¹ ex : écarts au développement et TND, troubles du sommeil, troubles alimentaires, santé environnementale...

² ex : dépression post natale, troubles de l'attachement, violences familiales, risque de danger, contextes de précarités...